

N° de division : 01 - Montreal  
N° de cour : 500-11-063902-247  
N° de dossier: 41-3065184

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

2702347 CANADA INC.

---

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

**SECTION A Historique**

1. 2702347 Canada inc. (la « Débitrice » ou la « Société») fut fondée et a débuté ses activités en mars 1995. Elle opérait un restaurant sous le nom de La Croissanterie Figaro.
2. Le 8<sup>e</sup> jour d'avril 2024, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la perte de revenu et au problème de liquidité.

---

**SECTION B Actifs**

4. Selon une lettre d'opinion de l'évaluateur indépendant, Services FL, en date du 5 février 2024, les équipements de restaurant ont une valeur de réalisation située entre 2 000 \$ et 5 000 \$ sans tenir compte des frais de prise de possession, les mesures conservatoires, le loyer d'occupation et les frais de mise en marché. Les frais de réalisations seraient supérieurs à la valeur de réalisation. Donc, le syndic ne prendra aucune action.

---

**SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli**

5. Le syndic verra à obtenir les livres et registres de la Société.
  6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
  7. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
  8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

---

## SECTION D Procédures judiciaires

9. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

---

## SECTION E Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	Ø	Ø
Créanciers non garantis	598 476	264 854
Réclamations en fiducie présumée (DAS)	Ø	
	<u>598 476</u>	<u>264 854</u>

---

## SECTION F Réclamations garanties – sans objet

---

## SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

11. Étant donné que la Débitrice ne possède pas d'actifs, aucune distribution de dividendes aux créanciers non garantis n'est anticipée.

---

## SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

12. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

---

---

## SECTION I Autres sujets

13. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 20 avril 2024
14. La direction de la Débitrice a avisé le syndic qu'il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
15. Les honoraires et déboursés de la présente faillite seront payés par une tierce partie.

FAIT À MONTRÉAL, ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2024.

### **MNP LTÉE**

En sa capacité de syndic à la faillite de  
2702347 Canada inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT  
Responsable de l'actif